

Rektorat
Fabrikstrasse 2
CH-3012 Berne
T +41 31 309 20 11
rektorat@phbern.ch
www.phbern.ch

RAPPORT DE GESTION

2016

Approuvé le 18 avril 2017 par le conseil de l'école

Table des matières

1	Rétrospective	2
1.1	La PHBern dans son ensemble	2
1.1.1	Accréditation d'institution	2
1.1.2	Mise en œuvre du mandat de prestations	2
1.1.3	Conditions générales d'exploitation	3
1.2	Choix de thèmes prioritaires des différents domaines de prestations	4
1.2.1	Cours préparatoire	4
1.2.2	Collaboration entre les formations de base et le domaine de la pédagogie curative	4
1.2.3	Didactique des disciplines	5
1.2.4	STIM	5
1.2.5	Mise en œuvre du <i>Lehrplan 21</i>	6
1.2.6	Fonction de direction des écoles	7
1.2.7	Migration	7
1.2.8	Programmes prioritaires	8
1.2.9	Centre d'évaluation de l'éducation	8
2	Perspectives	10
3	Données chiffrées et factuelles	11
3.1	Etudiants et étudiantes	11
3.2	Collaborateurs et collaboratrices	16
3.3	Coûts des filières d'études	18
3.4	Organes	19
4	Comptes annuels	21
4.1	Remarques relatives aux comptes annuels	21
4.2	Bilan	23
4.3	Compte de résultat	24
4.4	Tableau des flux de trésorerie	25
4.5	Tableau des fonds propres au 31.12.2016	26
4.6	Annexe	26
4.7	Rapport de l'organe de révision	41

1 Rétrospective

1.1 La PHBern dans son ensemble

L'exercice 2016 de la PHBern a été couronné de succès. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes a une nouvelle fois légèrement augmenté (2 %), croissance qui est bienvenue notamment dans la perspective d'une éventuelle pénurie de personnel enseignant. A la date du 15 octobre 2016, 2528 étudiants et étudiantes étaient inscrits à la PHBern. La part d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux s'élevait à 32 %. De 69 % en octobre 2015 à 68 % en octobre 2016, la légère baisse du nombre d'étudiants et d'étudiantes ayant suivi le cursus gymnasial va de pair avec l'augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée.

Il est frappant de constater que, aussi bien dans la filière d'études des degrés préscolaire et primaire que dans celle du degré secondaire I, la proportion d'étudiants hommes titulaires d'une maturité professionnelle (40 %) ou d'un certificat fédéral de capacité (34 %) est nettement plus élevée que celle des étudiants de sexe masculin au bénéfice d'une maturité gymnasiale (29 %).

Entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016, 825 diplômes ont été décernés. Au cours de la même période, 23 241 heures de formation continue et de conseil ont été fournies. Les autres données statistiques sont contenues au chapitre 3 du présent rapport.

1.1.1 Accréditation d'institution

Selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, chaque haute école doit suivre une procédure d'accréditation. Une telle accréditation constitue pour la haute école pédagogique un passage obligé pour le maintien de son statut. En conformité avec la volonté de la PHBern de se positionner à l'échelle nationale en tant que haute école de premier plan et modèle pour les thèmes liés à la politique de l'éducation et de la formation, le conseil et la direction de l'école ont décidé de faire avancer rapidement la procédure d'accréditation.

Cette procédure a pour but d'examiner non pas la qualité objective des offres d'une haute école mais la gestion de la qualité et les instruments destinés à l'assurance et au développement de la qualité. Elle pose notamment les questions suivantes : le système mis en place permet-il d'assurer et de développer la qualité visée dans les différents domaines ? Permet-il de déceler à temps si l'atteinte des objectifs en matière de qualité risque d'être compromise ? Quels sont les instruments de développement de la qualité utilisés par la haute école et dans quel but ?

L'établissement du rapport d'auto-évaluation de la haute école constitue une étape majeure dans le processus d'accréditation. Ce rapport décrit et analyse, sur le mode de l'autoréflexion et de l'autocritique, le degré de réalisation de 18 normes de qualité. Il est établi à l'intention de l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ). Après la remise du rapport d'auto-évaluation, un groupe d'experts effectue une visite sur place et rédige également un rapport. Sur la base des deux rapports précités, le Conseil suisse d'accréditation se prononce ensuite sur la reconnaissance de la haute école.

Le rectorat de la PHBern a rédigé le rapport d'auto-évaluation en 2016. Le conseil et la direction de l'école ont été largement associés à ce travail. Les quatre associations de la PHBern (l'association des étudiants et étudiantes, l'association du personnel enseignant, l'association du corps intermédiaire ainsi que l'association du personnel administratif et des services) ont également joué un rôle déterminant dans ce contexte. Le rapport d'auto-évaluation a été approuvé le 15 novembre 2016 par le conseil de l'école.

1.1.2 Mise en œuvre du mandat de prestations

Un rapport détaillé sur la mise en œuvre du mandat de prestations a été rédigé au cours de l'année 2016. Il comporte une rétrospective critique sur la période en cours et présente les perspectives

pour la future période allant de 2018 à 2021. Les principaux éléments de la rétrospective sont les suivants :

- Le passage au nouveau système de subventionnement et l'introduction du système de planification des ressources et de gestion SAP peuvent être qualifiés de réussite.
- Les mesures d'économies décidées par le Grand Conseil dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS) pourront être mises en œuvre dans le délai fixé au 31 décembre 2017.
- Les coûts moyens par étudiant/étudiante restent dans l'ensemble inférieurs à la moyenne suisse.
- Avec le nouveau site vonRoll, la PHBern dispose d'une infrastructure moderne qui est appréciée et utilisée avec plaisir par les étudiants et étudiantes et par le personnel.
- La collaboration avec la Direction de l'instruction publique (INS) dans le cadre de l'introduction du *Lehrplan 21* a été très constructive et agréable. Les séances de lancement organisées au cours de l'année d'études 2015-2016 en collaboration avec l'INS à l'intention des directions d'école et du personnel enseignant ont été bien accueillies. Les formations continues relatives au *Lehrplan 21* ont démarré en automne 2016.

Comme les années précédentes, la collaboration entre l'INS et la PHBern se présente comme constructive et agréable pendant la période du mandat de prestations en cours. Elle est marquée du sceau de l'estime réciproque. Cette bonne collaboration a pu être vérifiée dans le cadre général du Dialogue pédagogique mais aussi de la coopération en vue de l'introduction du *Lehrplan 21*.

1.1.3 Conditions générales d'exploitation

Au cours du semestre d'automne 2015, la PHBern a ouvert à Neufeld, en commun avec l'Université de Berne, le nouveau centre des sports et des sciences sportives. La PHBern utilise cette nouvelle infrastructure moderne aussi bien pour ses formations de base que pour les formations continues. Dorénavant, toutes les activités de l'abondante offre de sport de la PHBern pourront être organisées en un seul lieu, grâce aux installations intérieures et extérieures. Du point de vue actuel, la nouvelle infrastructure de Neufeld couvre pour le moment les besoins de la PHBern. L'infrastructure requise pour les cours de natation n'est cependant pas encore optimale. La PHBern part du principe que, dans ce domaine, la situation devrait s'améliorer une fois que la piscine couverte planifiée par la Ville de Berne à Neufeld sera construite.

Les conditions générales d'exploitation de la PHBern se sont nettement améliorées au cours des dernières années. Suite à l'entrée en service de la Maison de la musique à la hintere Länggasse, la PHBern dispose dorénavant d'une infrastructure moderne et attrayante qui couvre les besoins actuels. Il faut cependant relever que la disponibilité des salles spéciales pourrait s'avérer insuffisante si le nombre de nouvelles immatriculations devait considérablement augmenter au cours des prochaines années. Depuis la rentrée universitaire 2015, les titulaires d'une maturité spécialisée en pédagogie peuvent accéder sans examen à la filière d'études des degrés préscolaire et primaire. Il est pour le moment difficile d'estimer l'impact à long terme de cette nouveauté sur les conditions d'admission, cela d'autant plus que le Conseil des hautes écoles n'a pas encore décidé si les titulaires d'une maturité professionnelle pouvaient également accéder sans examen à la filière d'études précitée. Si les conditions d'admission devaient également être assouplies pour les titulaires de la maturité professionnelle, il faudrait s'attendre à une augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes, mais sur ce point également aucun pronostic ne peut être établi pour l'heure. L'élargissement de l'offre dans les domaines de la didactique des disciplines, des STIM et de la relève pourrait par ailleurs également conduire à un manque de capacité.

Sur la base de l'expérience acquise, on sait que les synergies potentielles qui existent entre les formations de base et la formation continue ne peuvent pour le moment pas être exploitées en raison de la distance entre les différents sites. Il s'impose donc à moyen terme de regrouper tous les sites à la Länggasse, pour autant qu'un emplacement approprié puisse être trouvé.

1.2 Choix de thèmes prioritaires parmi les différents domaines de prestations

1.2.1 Cours préparatoire

Le partage en deux parties du cours préparatoire largement éprouvé est lié à l'admission facilitée à la filière d'études des degrés préscolaire et primaire. Depuis 2014, les titulaires d'une maturité spécialisée en pédagogie peuvent en effet accéder sans examen à la filière précitée. Le niveau I du cours préparatoire et l'examen complémentaire qui le sanctionne se basent nouvellement sur le niveau de la maturité spécialisée. Pour accéder à l'Institut du degré secondaire I, les candidats et candidates ont la possibilité de suivre le cours préparatoire facultatif de niveau II et de passer l'examen complémentaire qui s'inscrit dans son prolongement, examen qui se fonde sur le niveau de la maturité gymnasiale. La réussite de cet examen ouvre les portes de l'Institut des degrés préscolaire et primaire et de l'Institut du degré secondaire I.

Les cours préparatoires des deux niveaux ont démarré en septembre 2015 et ont pris fin en juin 2016. Les cinq cours de 150 places au total ont tous affiché complet. Quatre personnes sur cinq ayant suivi le cours ont réussi l'examen complémentaire et ont ainsi pu entamer leurs études à la PHBern en automne 2016. Quelque 40 personnes ont par ailleurs passé un des deux examens complémentaires sans avoir suivi le cours préparatoire facultatif. Le taux de réussite était nettement plus faible pour ce groupe de personnes.

L'organisation des cours préparatoires sur deux niveaux n'a pas engendré de baisse du nombre de participants et participantes. Le même nombre de cours seront organisés selon les mêmes modalités lors de l'année d'études 2016-2017.

Les titulaires d'une maturité professionnelle ont pour la première fois pu suivre entre février et juin 2016 un cours à temps complet d'une durée de quatre mois. Ce cours se base sur le niveau d'exigence de la maturité gymnasiale et est sanctionné par un examen. Il a également suscité un grand intérêt et sera à nouveau proposé pendant l'année d'études en cours.

Cinq nouvelles personnes ont été admises à la PHBern dans le cadre de la procédure d'admission sur dossier pour les personnes âgées de plus de 30 ans en réorientation professionnelle. Ces personnes ont présenté un dossier de qualification très complet et, lors d'un colloque, ont fourni la preuve qu'elles étaient aptes à effectuer des études et que leurs compétences étaient du niveau de la maturité gymnasiale. Les personnes qui disposent d'une bonne formation, d'une solide expérience professionnelle et d'une formation continue ont de bonnes perspectives d'être admises aux études par cette voie. Une expérience dans la formation des adultes ou dans la formation des jeunes ainsi qu'une bonne connaissance des langues étrangères augmentent encore leurs chances d'admission.

1.2.2 Collaboration entre les formations de base et le domaine de la pédagogie curative

Dans le domaine de la pédagogie curative, la collaboration avec les formations de base préparant à l'enseignement dans les différents degrés scolaires a été renforcée de manière ciblée, l'objectif étant d'élargir et d'approfondir les compétences des enseignants et des enseignantes, notamment dans les éléments de la formation consacrés à la didactique des disciplines. Les étudiants et les étudiantes apprennent à détecter de manière précoce les conditions susceptibles d'encourager ou d'entraver l'apprentissage et le développement des élèves. Les personnes en formation agissent ainsi de façon préventive et créent de la sorte les conditions d'une bonne collaboration avec les enseignants et enseignantes spécialisés. Elles sont de cette manière préparées de façon optimale à l'exercice de leur future profession.

Dans ce contexte, il convient de relever en particulier la filière de master S1+ qui a été mise en place au cours des dernières années par l'Institut du degré secondaire I et l'Institut de pédagogie curative en étroite collaboration avec le conseil de l'école et l'INS. Il s'agit en l'occurrence de la formation de master qui s'inscrit dans le cadre du diplôme complet pour le degré secondaire I axé sur la pédagogie curative. Cette offre de formation s'adresse aux futurs enseignants et enseignants du degré secondaire I qui

souhaitent compléter leur profil avec des connaissances plus étendues dans le domaine de la pédagogie curative. Elle comporte au minimum non pas 90 crédits ECTS, comme dans le cas du diplôme complet, mais 120 crédits ECTS dont 90 sont proposés par l'Institut du degré secondaire I et 30 par l'Institut de pédagogie curative. Cette offre existe depuis la rentrée 2015 et génère une forte demande. Elle suscite également un certain intérêt à l'échelle nationale mais n'est pour le moment pas encore inscrite dans le mandat de prestations de la PHBern.

1.2.3 Didactique des disciplines

Un besoin avéré en offres de qualification à l'intention des futurs enseignants et enseignantes de la didactique des disciplines s'est fait jour depuis plusieurs années dans les hautes écoles pédagogiques de Suisse. Suite à l'entrée en vigueur de la LEHE, les hautes écoles pédagogiques ont la possibilité, en coopération avec d'autres hautes écoles assujetties à la LEHE, de demander des subventions pour la création de centres de didactique des disciplines ou pour d'autres projets communs. Dans ce contexte, la PHBern a présenté à swissuniversities des demandes, d'une part, pour trois centres de didactique des disciplines (« Sport », « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles », « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » et, d'autre part, pour des postes qualifiants de niveau master et doctorat ainsi que pour un moyen didactique pour le domaine du sport. Le Centre de didactique des disciplines, orientation sport, est déjà en cours de création. Environ dix personnes étudient actuellement dans la filière de master proposée par la PHBern conjointement avec l'Université de Berne. Étant donné qu'aucune publicité spécifique n'a été faite, ce taux de fréquentation peut être considéré comme un signal positif. La moitié des étudiants et étudiantes est issue du monde professionnel scolaire et jouit d'une certaine expérience de l'enseignement. L'autre moitié est titulaire d'un bachelor ou d'une formation universitaire équivalente dans le domaine du sport. Les personnes qui étudient dans cette filière commune, notamment celles qui ont déjà une expérience du monde professionnel scolaire, invoquent le développement professionnel comme principale motivation. Elles sont animées par un intérêt particulier en faveur de la formation des adultes et de l'enseignement dans les hautes écoles.

La collaboration entre la PHBern et l'Université de Berne est particulièrement fructueuse. Des synergies entre les deux institutions peuvent être exploitées de manière profitable et s'avèrent être un atout majeur pour la filière d'études. Alors que l'Université apporte sa solide compétence dans le domaine de la formation en sport et de la recherche, la PHBern complète l'offre grâce à ses compétences dans l'enseignement et la didactique. L'exploitation de ces synergies est porteuse d'avenir et présente un avantage pour les deux parties.

La filière de master en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles » va vraisemblablement être lancée au cours du semestre d'automne 2017 et la filière de master « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » en 2018.

1.2.4 STIM

Le personnel qualifié dans les domaines « Sciences expérimentales, technique, informatique et mathématiques » (STIM) est très recherché par l'économie. Une pénurie en matière de relève est à craindre dans ces secteurs au cours des prochaines années en Suisse. Depuis de nombreuses années, la PHBern s'engage en faveur de la promotion des STIM. Les sciences expérimentales, la technique, les mathématiques ainsi que l'informatique revêtent en effet une importance majeure dans le cadre de la formation du personnel enseignant. La PHBern propose aussi des formations continues pertinentes dans ces domaines. Elle s'efforce par ailleurs d'éveiller l'intérêt des jeunes pour ces matières en proposant diverses offres lors de la journée nationale *Futur en tous genres* ainsi que par le biais de la participation à des programmes tels que *tunBern.ch* lors de la foire BEA.

Les efforts de la PHBern ne se limitent cependant pas aux mesures précitées. Conjointement avec la Haute école spécialisée bernoise (BFH), elle met actuellement en place un axe prioritaire STIM commun. Cette coopération a pour but d'optimiser l'aptitude des futurs enseignants et enseignantes à susciter l'intérêt des élèves pour les disciplines et les champs professionnels STIM. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée à la manière dont le message est communiqué aux filles. Les forces et les atouts des deux hautes écoles sont mis en commun dans le cadre de cet axe prioritaire. La BFH

met à disposition le savoir-faire et les connaissances spécifiques sous l'angle technique et la PHBern se charge des concepts pédagogiques et des méthodes de transmission. Cet axe prioritaire STIM va être mis en place entre 2017 et 2020 et vise à institutionnaliser et à établir la coopération entre les hautes écoles.

Au cours de l'année sous revue, un concept commun a été élaboré sur le mode de collaboration entre les deux hautes écoles. Depuis l'automne 2016, les enseignants et les enseignantes de tous les instituts de la PHBern et de tous les départements de la BFH ont la possibilité de présenter des propositions de projets visant à promouvoir les STIM. Qu'il s'agisse de projets existants ou de nouveaux projets, le critère déterminant est l'implication des deux hautes écoles. Un comité composé de représentants et représentantes des deux hautes écoles examinera les propositions, les regroupera au besoin, et décidera ensuite quels projets encourager. Les premiers projets pourront être lancés en 2017. Ils seront réalisés sous la forme de contenus concrets de formation initiale ou continue.

1.2.5 Mise en œuvre du *Lehrplan 21*

Le peuple suisse a approuvé en 2006 le projet d'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). 21 cantons de Suisse alémanique et de Suisse romande mettent actuellement en œuvre ce projet d'harmonisation par le biais du nouveau *Lehrplan 21*. En étroite collaboration avec l'INS, l'Institut de formation continue et de formation aux médias de la PHBern a préparé un concept de mise en œuvre du nouveau plan d'études dans le canton de Berne. Celui-ci se fonde sur le modèle élaboré en commun par les cantons tout en contenant des éléments spécifiques au canton de Berne, dont notamment les quatre leçons annuelles supplémentaires en 7^e, 8^e, 9^e et 11^e année scolaire dans le domaine Médias et informatique.

Entre août 2015 et janvier 2016, des manifestations de lancement obligatoires d'une journée ont été organisées à l'intention des directeurs et directrices d'école ; elles ont été suivies, entre janvier et juin 2016, par des journées de formation pour les enseignants et enseignantes. Pratiquement toutes les directions d'école et environ 11 000 membres du corps enseignant ont été informés de première main lors de 90 manifestations. À cette occasion, les participants et participantes ont pu gagner un aperçu du nouveau plan d'études et des adaptations spécifiques au canton lors d'une présentation faite par l'inspecteur ou l'inspectrice scolaire de leur région. Lors des ateliers qui ont suivi, les participants et participantes ont ensuite pu se familiariser dans deux disciplines avec l'application concrète du *Lehrplan 21*. Les ateliers ont été organisés par les enseignants et enseignantes de l'Institut de formation continue et de formation aux médias, de l'Institut des degrés préscolaire et primaire et de l'Institut du degré secondaire I de la PHBern. Lors d'une dernière partie en plénum, les participants et participantes ont finalement été informés sur les autres aspects de l'introduction du nouveau plan d'études et sur l'offre de formation continue de la PHBern.

Il est ressorti de ces séances de formation, et plus particulièrement des ateliers, que les enseignants et enseignantes pouvaient s'appuyer sur les contenus de formation actuels. Les participants et participantes aux séances de formation se sont montrés ouverts, intéressés et motivés et, dans l'ensemble, le nouveau plan d'études est bien accueilli par le milieu professionnel.

La deuxième phase de mise en œuvre a démarré en août 2016. Lors de séances de formation continue, les membres des directions d'école et du corps enseignant ont pu se familiariser avec les caractéristiques et l'application de l'enseignement orienté sur les compétences. Le *Lehrplan 21* entraînant d'importants changements dans certains sous-domaines disciplinaires, la PHBern propose des offres spéciales pour le domaine disciplinaires Wirtschaft, Arbeit, Haushalt (Economie, travail, arts ménagers) et pour les modules liés aux médias et à l'informatique ainsi que pour le domaine de l'orientation professionnelle. Des offres de conseil et de formation continue sont par ailleurs proposées aux responsables des domaines disciplinaires et des cycles. Les écoles réservent pour l'introduction du nouveau plan d'études environ 20 jours de formation d'ici à 2022 pour chaque enseignant et enseignante.

A la PHBern, la formation des étudiants et étudiantes s'appuie sur le nouveau plan d'études depuis 2013. Les programmes d'études de l'Institut des degrés préscolaire et primaire et de l'Institut du degré secondaire I sont axés sur les domaines disciplinaires et sur l'orientation vers les compétences prescrits par le *Lehrplan 21*. Les nouvelles données et décisions en lien avec l'introduction du *Lehrplan 21* dans le canton de Berne sont prises en compte au fur et à mesure dans la formation.

1.2.6 Fonction de direction d'école

Diriger une école est une tâche exigeante. Continuellement liée à de nouveaux défis complexes, cette fonction implique une grande responsabilité et doit répondre à diverses attentes. Elle s'est beaucoup professionnalisée au cours des dernières années. En tant que dirigeants au sein du système éducatif, les directeurs et directrices doivent appréhender le contexte général et développer une vision étendue de l'école en tant que système global.

L'Institut de formation continue et de formation aux médias de la PHBern propose un large éventail de formations continues à l'intention des directeurs et directrices d'école ainsi que des directeurs et directrices des écoles spécialisées et des écoles à journée continue. Il a également développé des offres pour les autres cadres de direction des écoles. L'Institut propose par ailleurs des offres de conseil dans des domaines majeurs du perfectionnement des cadres et du développement de l'éducation. Les offres ci-après ont été développées au cours de l'année sous revue et peuvent être suivies depuis l'automne 2016:

- « La conduite à l'ère numérique » : ce cours confronte les participants et participantes aux tendances et contre-tendances du monde numérique et leur permet de réfléchir à leur propre style de conduite suite à la mutation numérique.
- « Bases de la gestion d'entreprise – de l'idée au plan d'affaires » : ce cours permet de saisir et de mieux apprivoiser les interactions de la gestion d'entreprise sur la base d'exemples concrets et d'un jeu.
- « Attention et leadership » : ce cours dispense des techniques d'attention à l'autre ainsi que des outils de développement et de conduite du personnel.
- « Apprendre les uns des autres » : cette plate-forme favorise les échanges mutuels. Les directeurs et directrices d'école donnent un aperçu de leurs instruments de pilotage dans le cadre de l'introduction du *Lehrplan 21* et de l'état de leur planification.

La PHBern gère plusieurs projets de recherche sur le thème « Diriger une école ». Soutenue par le Fonds national suisse, l'étude de grande ampleur « Diriger une école au XXI^e siècle » a été clôturée au cours de l'année sous revue. Afin d'analyser l'organisation, la charge de travail, la répartition des tâches et la satisfaction au travail dans les écoles sondées, 241 directeurs et directrices d'école et 3197 enseignants et enseignantes ont été interrogés. Les liens entre la manière d'agir des directions d'école et la satisfaction du personnel enseignant ont fait l'objet d'un intérêt particulier dans le cadre de cette enquête.

Une autre étude a permis d'examiner l'interaction entre la conduite verticale au niveau de la direction d'une école et la conduite partagée à l'échelle du collège d'enseignants et d'enseignantes. Un aperçu des principaux résultats a été présenté en février 2016 lors de la manifestation « Treffpunkt Wissenschaft » ; les résultats ont été discutés avec des représentants et représentantes du milieu scolaire ainsi qu'avec le public.

1.2.7 Migration

Les thèmes de la migration et de l'exode sont omniprésents dans les médias et préoccupent le monde politique et la population. Les écoles sont également très concernées par cet enjeu de taille. Elles assurent l'intégration des enfants dans le système éducatif et leur confèrent ainsi un semblant de normalité. La PHBern aborde le thème de la migration à différents niveaux et soutient les enseignants et enseignantes ainsi que les écoles dans la gestion des répercussions liées à la migration.

L'Institut de formation continue et de formation aux médias propose des cours sur le thème de la migration qui s'adressent à divers groupes cibles et qui traitent de différents sujets. La médiathèque de l'Institut met par ailleurs à disposition un set d'idées sur le thème de l'exode et de l'asile. Cet outil comporte du matériel d'enseignement et des informations générales sur le contexte de la migration. Il peut être utilisé de la 9^e année scolaire à la 3^e année du postobligatoire et est accessible en ligne.

En avril 2016, la PHBern a organisé, à l'intention du corps enseignant de l'école primaire et des personnes qui enseignent l'allemand en tant que seconde langue, une conférence intitulée « Les enfants issus de la migration à l'école primaire ». Une oratrice de l'INS a présenté les bases qui régissent la scolarisation des enfants de réfugiés et a esquissé des solutions envisageables pour intégrer ces enfants dans des classes de l'école primaire. Les deux ateliers organisés dans le prolongement de cette

première partie ont permis d'examiner les méthodes et les stratégies pouvant être mises en place pour soutenir et encourager les enfants réfugiés dans le cadre de l'enseignement scolaire. Réunissant plus de 200 enseignants et enseignantes, cette manifestation a suscité un grand intérêt.

Les chercheurs et chercheuses de la PHBern se consacrent également au thème de la migration. Un projet de thèse en cours analyse le parcours de formation en Suisse et en Turquie de requérants d'asile mineurs non accompagnés. Soutenu par le Fonds national suisse, ce projet doit permettre de poser un regard neuf sur les liens entre l'expulsion, la jeunesse et la formation. Le programme prioritaire « Migration, mobilité et apprentissage global », qui regroupe des projets de recherche sur ces thèmes, a par ailleurs été lancé à la PHBern.

1.2.8 Programmes prioritaires

La recherche est une composante essentielle du mandat de prestations de la PHBern. Elle vise non seulement à améliorer l'état des connaissances mais permet aussi d'assurer la qualité et le développement de la formation tout en soutenant l'ensemble du champ professionnel. Dans le cadre de la stratégie pour les années 2014 à 2017, l'objectif d'affiner toujours plus le profil de la recherche à la PHBern a été défini. L'introduction de programmes prioritaires de recherche a été décidée dans cette optique. Les premiers programmes ont été approuvés lors de l'année d'études 2015-2016.

L'approbation d'un programme prioritaire présuppose la réalisation de deux conditions : la recherche doit concerner tous les instituts et tous les degrés scolaires, d'une part, et le thème de la recherche doit revêtir une importance majeure pour l'enseignement et pour l'ensemble du champ professionnel, d'autre part. Les programmes prioritaires proposés sont approuvés par la direction de la PHBern sur proposition de la Commission de recherche et développement. Chaque programme prioritaire se subdivise en plusieurs projets de recherche dont chacun fait également l'objet d'une procédure de demande. Les programmes prioritaires se déployant sur plusieurs années, une recherche thématique suivie et une solide expertise peuvent être développées dans le domaine concerné. Cette approche renforce la visibilité du domaine de prestations *Recherche, développement et évaluation* non seulement dans le milieu scolaire mais aussi au sein de la communauté scientifique, du monde politique et de l'administration. Les connaissances issues des programmes prioritaires sont prises en compte dans la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes à la PHBern. Elles sont en outre transmises aux acteurs et actrices de l'école dans le cadre de différentes manifestations et de diverses publications.

1.2.9 Centre d'évaluation de l'éducation

Lors de la planification et du pilotage des processus de formation, les membres des autorités scolaires et des directions d'école sont souvent amenés à prendre des décisions difficiles. Ils doivent à cet effet pouvoir s'appuyer sur des données et des informations fiables et empiriques. En relevant les données pertinentes et en les exploitant selon les normes scientifiques applicables, les collaborateurs et collaboratrices du Centre d'évaluation de l'éducation (CEE) de la PHBern apportent leur soutien aux acteurs et actrices du système éducatif lors du traitement des questions d'actualité. Le CEE fournit ses prestations à l'intention de la clientèle externe mais aussi de la PHBern.

La clientèle du centre d'évaluation se compose notamment d'établissements de formation, d'autorités et d'autres institutions du domaine de l'éducation et de la formation. Le CEE propose une offre diversifiée :

- **Evaluations** : elles fournissent des indications sur la qualité et l'utilité des programmes, des politiques, des projets ou des mesures. Elles servent à l'optimisation générale, à la prise de décisions et à la fourniture de comptes-rendus et de preuves. Le CEE propose des évaluations sur mesure qui vont de la simple enquête à des projets complexes qui s'étendent sur plusieurs années.
- **Encadrement et conseil** : les experts et expertes du CEE encadrent et conseillent la clientèle lors de la planification, de la réalisation et de l'exploitation de leurs propres projets d'évaluation.
- **Formation** : le CEE forme, individuellement ou en groupe et en fonction des besoins, des personnes qui sont intéressées par les procédures d'évaluation. Il dispense des connaissances ciblées en vue de la réalisation d'évaluations, met en évidence les avantages et les inconvénients

des différentes procédures d'évaluation et fournit des conseils sur l'exploitation et l'interprétation des données.

En effectuant également des évaluations pour la PHBern, l'activité scientifique et l'expertise du CEE profite aussi à la haute école pédagogique et contribue pour une large part à l'assurance de sa qualité et à son développement. Les enquêtes menées auprès des étudiants et étudiantes constituent notamment l'une des missions principales et récurrentes du CEE. Ce dernier effectue en outre à la fin de chaque semestre une évaluation d'un choix de cours. Au terme de leurs études, les jeunes diplômés et diplômées de la PHBern sont par ailleurs interrogés sur les compétences acquises et sur leurs projets professionnels. Le centre d'évaluation effectue également une enquête auprès des directions d'école, qui engagent les personnes formées, au sujet de la manière dont elles évaluent les compétences des diplômés et diplômées de la PHBern.

2 Perspectives

Dans le prolongement de la rédaction du rapport d'auto-évaluation en 2016, la deuxième partie de l'accréditation d'institution devra être engagée en 2017. En février et mars, cinq experts et expertes visiteront la PHBern sur une période de trois jours et mèneront des discussions avec des membres choisis de la haute école. Le groupe d'experts et d'expertes s'appuiera sur le rapport d'auto-évaluation et rédigera son propre rapport au terme de sa visite. Le rapport d'auto-évaluation, le rapport du groupe d'experts et d'expertes ainsi qu'une prise de position de la PHBern sur ce rapport seront ensuite soumis au conseil d'accréditation. Ce dernier se prononcera en automne 2017 sur l'accréditation de la PHBern en tant que haute école. Le conseil d'accréditation peut assortir sa décision de conditions ou de recommandations dans la perspective de la prochaine accréditation. L'accréditation est valable pour une période de sept ans.

Une fois l'accréditation achevée, la PHBern devra s'atteler à la mise en place de deux bases déterminantes pour son avenir. Elle devra, d'une part, négocier le nouveau mandat de prestations 2018 à 2021 avec l'INS. Ces négociations auront pour fondement le volet « Perspectives » du rapport sur la mise en œuvre du mandat de prestations. La PHBern devra, d'autre part, définir une nouvelle stratégie pour la période 2018 à 2025. Elle fixera dans ce cadre les grands axes de la concrétisation des lignes directrices et des objectifs tout en veillant à aligner ses activités sur sa vision et à optimiser l'utilisation de ses ressources.

L'élaboration des bases conceptuelles, sous l'angle de la didactique universitaire, en vue de l'individualisation et de la flexibilisation des offres et de leur réalisation sera un des thèmes majeurs de la future période stratégique. L'hétérogénéité croissante des étudiants et étudiantes jouera un rôle important dans la manière de concevoir les futures filières d'études. Les réflexions à ce sujet devront s'articuler autour des deux axes suivants : mise en place de différentes voies d'acquisition des compétences par les étudiants et étudiantes, d'une part, et plus forte responsabilisation des étudiants et étudiantes dans la formation et la manière d'acquérir ces compétences, d'autre part.

D'autres thèmes liés à la stratégie 2018 à 2025 viendront s'ajouter à la liste pendant la phase d'élaboration. Le développement futur de la didactique des disciplines occupera une place déterminante dans ce contexte. En plus de la filière de master en didactique des disciplines, orientation Sport, déjà en place, une deuxième filière de master « Activités créatives manuelles et activités créatives textiles » sera lancée vraisemblablement en automne 2017. La filière de master « Sciences naturelles, humaines et sociales » devrait par ailleurs être proposée à partir de 2018.

3 Données chiffrées et factuelles

3.1 Etudiants et étudiantes

Vue d'ensemble I : étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et d'étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étrangers			Part extracantonale		
	SA16	SA15	Δ	SA16	SA15	Δ	SA16	SA15	Δ	SA16	SA15	Δ
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire (bachelor)	732	703	4 %	84 %	84 %	0 %	3 %	4 %	-1 %	32 %	30 %	2 %
VUS (école enfantine à 4 ^e année scolaire)	251	235	7 %	96 %	93 %	3 %	4 %	5 %	-1 %	32 %	29 %	3 %
MS/MST (5 ^e à 8 ^e année scolaire)	479	450	6 %	78 %	79 %	-1 %	3 %	3 %	0 %	32 %	30 %	2 %
V-6 (école enfantine à 8 ^e année scolaire) ¹	2	18	-89 %	50 %	89 %	-39 %	0 %	11 %	-11 %	50 %	39 %	11 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme complet)	839	832	1 %	56 %	57 %	-1 %	4 %	4 %	0 %	29 %	29 %	0 %
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	472	449	5 %	51 %	54 %	-3 %	5 %	3 %	2 %	31 %	32 %	-1 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education ²	301	330	-9 %	58 %	58 %	0 %	3 %	5 %	-2 %	25 %	25 %	0 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation enseignement spécialisé) ²	33	24	38 %	76 %	71 %	5 %	3 %	0 %	3 %	21 %	25 %	-4 %
Master degré supérieur dans le prolongement du bachelor degrés préscolaire et primaire	24	23	4 %	88 %	78 %	10 %	8 %	13 %	-5 %	71 %	52 %	19 %
Master degré supérieur pour brevet d'enseignement selon l'ancien droit	6	6	0 %	83 %	83 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Master pour l'enseignement dans les écoles préparant à la maturité (nouveau depuis le SA16)	3			67 %			33 %			50 %		
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme spécifique par discipline)³	102	76	34 %	49 %	49 %	0 %	12 %	4 %	8 %	8 %	7 %	1 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire II^{4, 5}	394	422	-7 %	53 %	54 %	-1 %	7 %	8 %	-1 %	58 %	59 %	-1 %
Diplôme discipline unique	88	103	-15 %	51 %	50 %	1 %	6 %	12 %	-6 %	59 %	51 %	8 %
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle	81	66	23 %	56 %	61 %	-5 %	9 %	8 %	1 %	52 %	52 %	0 %
Diplôme double discipline	85	124	-31 %	48 %	43 %	5 %	6 %	8 %	-2 %	66 %	69 %	-3 %
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle	140	129	9 %	54 %	64 %	-10 %	7 %	5 %	2 %	56 %	58 %	-2 %
Diplôme en enseignement spécialisé (master)	227	215	6 %	88 %	87 %	1 %	4 %	4 %	0 %	28 %	28 %	0 %

Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS (bachelor)	229	216	6 %	89 %	91 %	-2 %	3 %	2 %	1 %	14 %	20 %	-6 %
Total	2523	2464	2 %	69 %	70 %	-1 %	5 %	5 %	0 %	32 %	33 %	-1 %

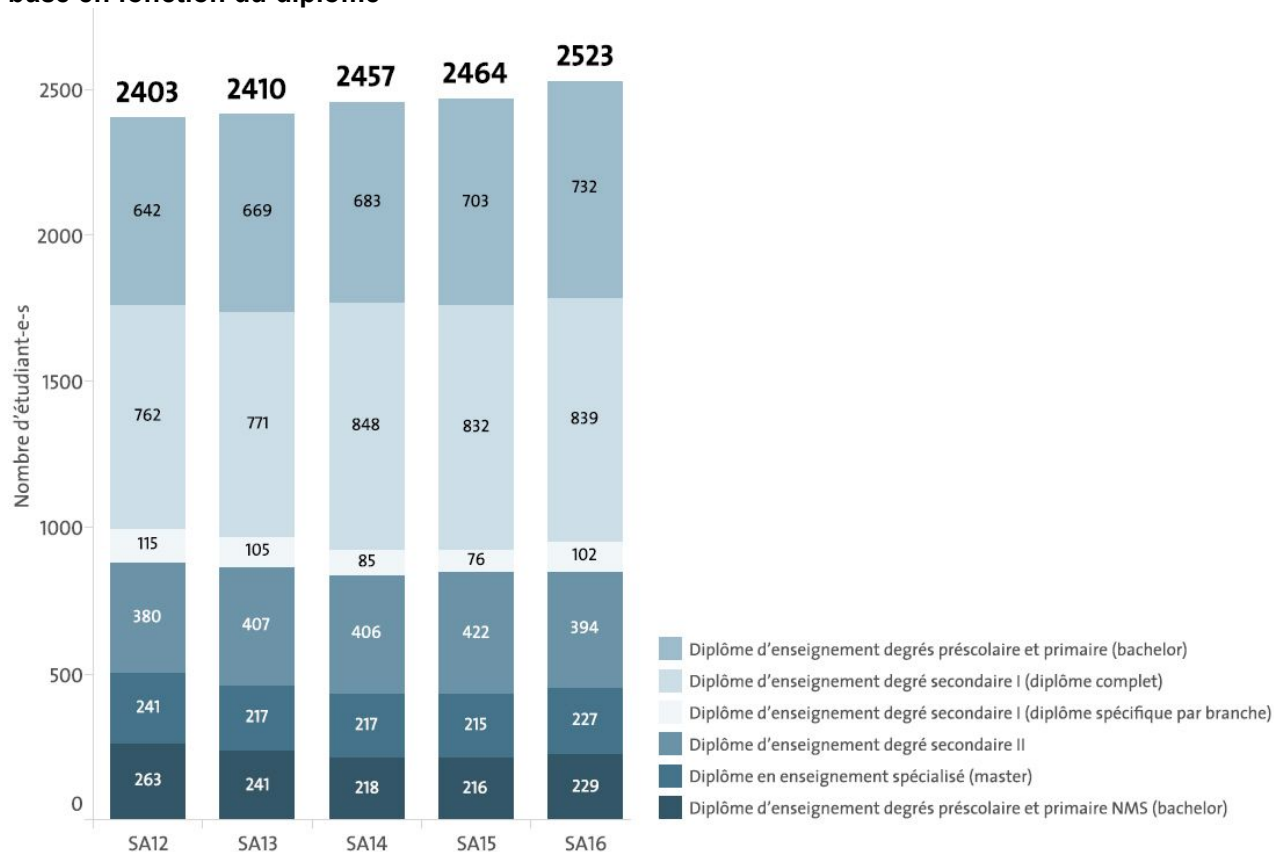
Jours de référence : 15 octobre 2016, 15 octobre 2015

Vue d'ensemble II : étudiants et étudiantes dans les formations additionnelles et complémentaires selon la filière d'études et part de femmes

	Total étudiant-e-s			Part de femmes		
	SA16	SA15	Δ	SA16	SA15	Δ
Elargissement discipline degrés préscolaire et primaire	0	0	0 %	0 %	0 %	0 %
Diplôme additionnel discipline degré secondaire I	4	3	33 %	50 %	33 %	17 %
Diplôme additionnel discipline degré secondaire II	1	11	-91 %	100 %	55 %	45 %
Diplôme additionnel discipline degré secondaire II sans qualification en pédagogie professionnelle	0	9	-100 %	0 %	56 %	-56 %
Diplôme additionnel discipline degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle	1	2	-50 %	100 %	50 %	50 %
Total	5	14	-64 %	60 %	50 %	10 %

Jours de référence : 15 octobre 2016, 15 octobre 2015

Vue d'ensemble III : évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les formations de base en fonction du diplôme



Vue d'ensemble IV : nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux et pourcentage par rapport au total

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part étudiant-e-s extracantonaux			Total en %		
	SA16	SA15	Δ	SA16	SA15	Δ	SA16	SA15	Δ	SA16	SA15	Δ
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire (bachelor)	250	251	0 %	82 %	86 %	-4 %	33 %	34 %	-1 %	30 %	34 %	-4 %
VUS (école enfantine à 4 ^e année scolaire)	90	95	-5 %	99 %	96 %	3 %	32 %	32 %	0 %	11 %	13 %	-2 %
MS/MST (5 ^e à 8 ^e année scolaire)	160	156	3 %	73 %	81 %	-8 %	34 %	35 %	-1 %	19 %	21 %	-2 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme complet)	293	189	55 %	56 %	54 %	2 %	26 %	35 %	-9 %	35 %	25 %	10 %
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	185	151	23 %	52 %	48 %	4 %	27 %	36 %	-9 %	22 %	20 %	2 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education ²	86	25	244 %	60 %	60 %	0 %	22 %	20 %	2 %	10 %	3 %	7 %
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation enseignement spécialisé)	12	3	300 %	83 %	86 %	-3 %	17 %	0 %	17 %	1 %	<1 %	1 %
Master degré supérieur dans le prolongement du bachelor degrés préscolaire et primaire	6	10	-40 %	100 %	100 %	0 %	50 %	80 %	-30 %	<1 %	1 %	-1 %
Master degré supérieur pour brevet d'enseignement selon l'ancien droit	1	0	100 %	100 %	50 %	50 %	0 %	0 %	0 %	<1 %	0 %	0 %
Master pour l'enseignement dans les écoles préparant à la maturité (nouveau depuis le SA16)	3			67 %			33 %			<1 %		
Diplôme d'enseignement degré secondaire I (diplôme spécifique par discipline)³	39	18	117 %	56 %	61 %	-5 %	8 %	0 %	8 %	5 %	2 %	3 %
Diplôme d'enseignement degré secondaire II^{4, 5}	118	153	-23 %	55 %	60 %	-5 %	58 %	61 %	-3 %	14 %	21 %	-7 %
Diplôme discipline unique	29	34	-15 %	52 %	44 %	8 %	69 %	56 %	13 %	4 %	5 %	-1 %
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle	28	21	33 %	57 %	88 %	-31 %	46 %	57 %	-11 %	3 %	3 %	0 %
Diplôme double discipline	26	51	-49 %	54 %	55 %	-1 %	62 %	73 %	-11 %	3 %	7 %	-4 %
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle	35	47	-26 %	57 %	65 %	-8 %	54 %	55 %	-1 %	4 %	6 %	-2 %
Diplôme en enseignement spécialisé (master)	60	52	15 %	90 %	90 %	0 %	33 %	31 %	2 %	7 %	7 %	0 %
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS (bachelor)	79	85	-7 %	86 %	87 %	-1 %	6 %	22 %	-16 %	9 %	11 %	-2 %

Total	839	748	12 %	69 %	71 %	-2 %	31 %	38 %	-7 %	100 %	100 %	0 %
--------------	------------	------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	------------

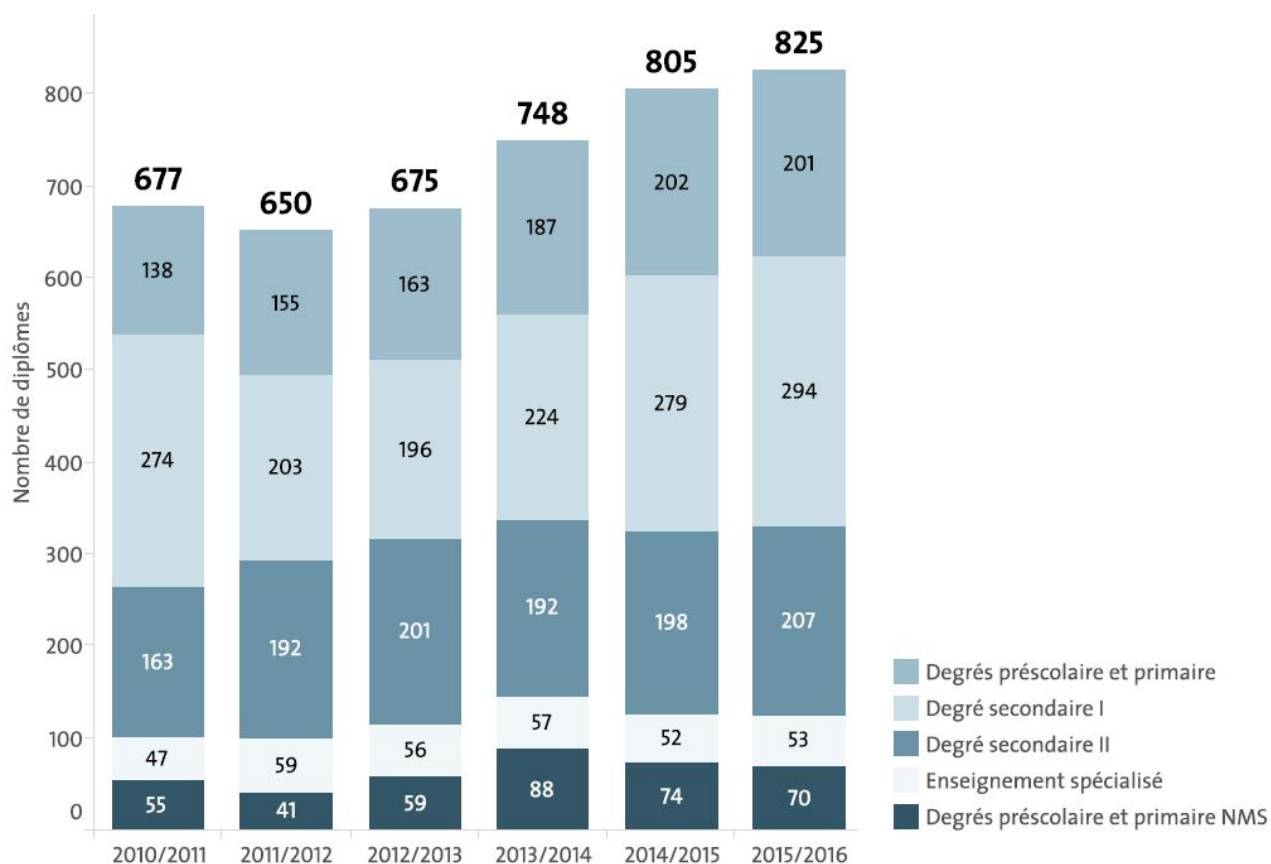
Jours de référence : 15 octobre 2016, 15 octobre 2015

Vue d'ensemble V : nombre de diplômes décernés dans les formations de base

	Femmes	Hommes	Total
Degrés préscolaire et primaire	184	17	201
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	184	17	201
Diplôme additionnel	0	0	0
Degré secondaire I	179	115	294
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement)	86	51	137
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education	78	38	116
Diplôme spécialisé par discipline	12	24	36
Diplôme additionnel	3	2	5
Degré secondaire II	116	91	207
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité	50	57	107
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	63	32	95
Diplôme additionnel école préparant à la maturité	3	2	5
Diplôme additionnel école préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	0	0	0
Enseignement spécialisé	47	6	53
Diplôme en enseignement spécialisé avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education	47	6	53
Degrés préscolaire et primaire NMS	68	2	70
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	68	2	70
Total	594	231	825

Période de référence: du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016

Vue d'ensemble VI : évolution du nombre de diplômes dans les formations de base



Remarques concernant les statistiques

¹ Profil d'études appelé à disparaître.

² Les étudiants et étudiantes de la filière formant au degré secondaire I qui sont immatriculés en même temps dans la filière de bachelor et de master ne sont pris en compte que dans la filière de master.

Indications relatives à la différence entre les données 2016 et 2015 : actuellement, seuls des étudiants et étudiantes qui ont suivi le plan d'études 2008 s'inscrivent au master. Les étudiants et étudiantes formés selon le plan d'études 2013 doivent avoir terminé avec succès le stage 3 pour être admis à la filière de master.

³ Les étudiants et étudiantes de la filière formant au degré secondaire I qui visent l'obtention de deux diplômes spécifiques par discipline ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

⁴ Les étudiants et étudiantes qui suivent la filière d'études complémentaire Arts visuels à la HEAB (degré secondaire II) ne sont pas comptabilisés étant donné qu'ils ne sont pas immatriculés à la PHBern. Nombre en 2016 : 24 (2015 : 14).

⁵ En raison de leur immatriculation à l'Université de Berne ou à la HEAB, 224 étudiants et étudiantes de la filière formant au degré secondaire II ne paient pas de taxes d'études à la PHBern.

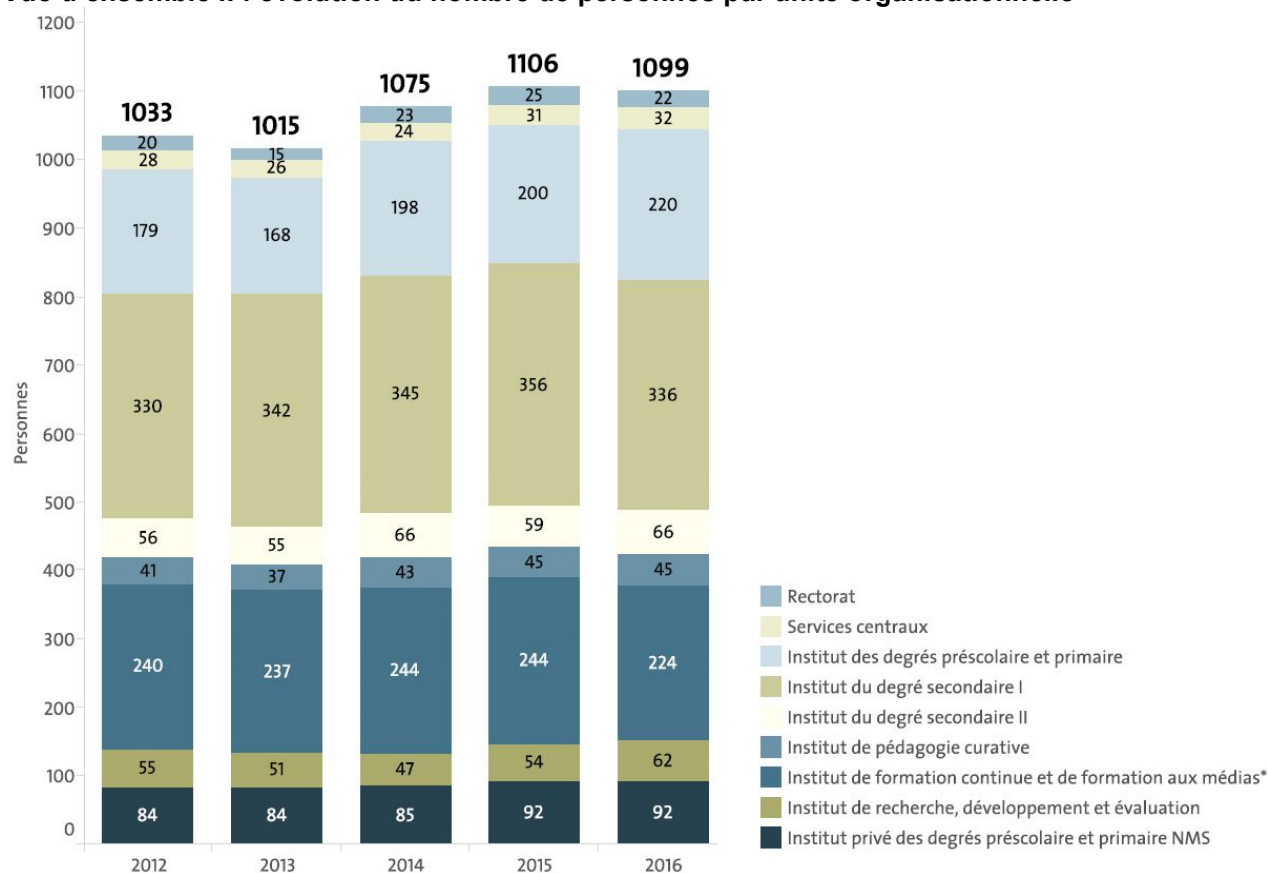
3.2 Collaborateurs et collaboratrices

Vue d'ensemble I : effectifs par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total Collaborateurs/trices			Part de femmes			Total en %		
	2016	2015	Δ	2016	2015	Δ	2016	2015	Δ
Rectorat	22	25	-12 %	50 %	44 %	6 %	2 %	2 %	0 %
Services centraux	32	31	3 %	41 %	45 %	-4 %	3 %	3 %	0 %
Institut des degrés préscolaire et primaire	220	200	10 %	74 %	71 %	3 %	20 %	18 %	2 %
Institut du degré secondaire I	336	356	-6 %	47 %	48 %	-1 %	31 %	32 %	-1 %
Institut du degré secondaire II	66	59	12 %	38 %	36 %	2 %	6 %	6 %	0 %
Institut de pédagogie curative	45	45	0 %	76 %	73 %	3 %	4 %	4 %	0 %
Institut de formation continue et de formation aux médias	224	244	-8 %	57 %	56 %	1 %	20 %	22 %	-2 %
Institut de recherche, développement et évaluation	62	54	15 %	79 %	76 %	3 %	6 %	5 %	1 %
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	92	92	0 %	71 %	70 %	1 %	8 %	8 %	0 %
Total	1099	1106	-1 %	59 %	57 %	2 %	100 %	100 %	0 %

Jours de référence : 31 décembre 2016, 31 décembre 2015

Vue d'ensemble II : évolution du nombre de personnes par unité organisationnelle



*Depuis 2015 ; avant deux instituts distincts (Institut de formation continue et Institut des médias didactiques)

Vue d'ensemble III : postes à plein temps par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2016	2015	Δ	2016	2015	Δ	2016	2015	Δ
Rectorat	16,2	17,2	-6 %	44 %	42 %	2 %	4 %	4 %	0 %
Services centraux	27,0	26,6	2 %	37 %	40 %	-3 %	6 %	6 %	0 %
Institut des degrés préscolaire et primaire	73,1	67,4	9 %	70 %	66 %	4 %	17 %	15 %	2 %
Institut du degré secondaire I	106,4	104,2	2 %	52 %	53 %	-1 %	24 %	24 %	0 %
Institut du degré secondaire II	22,9	21,2	8 %	45 %	50 %	-5 %	5 %	5 %	0 %
Institut de pédagogie curative	24,2	25,0	-3 %	78 %	74 %	4 %	5 %	6 %	-1 %
Institut de formation continue et de formation aux médias*	116,9	120,6	-3 %	53 %	52 %	1 %	27 %	28 %	-1 %
Institut de recherche, développement et évaluation	30,7	26,7	15 %	80 %	79 %	1 %	7 %	6 %	1 %
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	23,6	25,5	-8 %	64 %	68 %	-4 %	5 %	6 %	-1 %
Total	441,0	434,4	2 %	58 %	57 %	1 %	100 %	100 %	0 %

Jours de référence : 31 décembre 2016, 31 décembre 2015

Vue d'ensemble IV : personnes selon les fonctions

Catégories de fonctions	Total Collabora- teurs/trices			Part de femmes			Total en %		
	2016	2015	Δ	2016	2015	Δ	2016	2015	Δ
Responsables des unités organisationnelles	10	12	-17 %	20 %	8 %	12 %	1 %	1 %	0 %
Responsables des divisions et des sections	57	47	21 %	63 %	60 %	3 %	5 %	4 %	1 %
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	129	139	-7 %	64 %	63 %	1 %	12 %	13 %	-1 %
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	88	78	13 %	60 %	63 %	-3 %	8 %	7 %	1 %
Enseignants et enseignantes	421	411	2 %	58 %	57 %	1 %	39 %	38 %	1 %
Formateurs et formatrices en établissement	304	321	-5 %	56 %	52 %	4 %	28 %	30 %	-2 %
Assistants et assistantes	75	76	-1 %	67 %	70 %	-3 %	7 %	7 %	0 %
Total*	1084	1084	0 %	59 %	57 %	2 %	100 %	100 %	0 %

* Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

Jours de référence : 31 décembre 2016, 31 décembre 2015

Vue d'ensemble V : postes à plein temps selon les fonctions

Catégories de fonctions	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2016	2015	Δ	2016	2015	Δ	2016	2015	Δ
Responsables des unités organisationnelles	9,8	11,3	-13 %	20 %	9 %	11 %	2 %	3 %	-1 %
Responsables des divisions et des sections	47,3	40,3	17 %	59 %	56 %	3 %	11 %	9 %	2 %
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	93,4	95,7	-2 %	60 %	61 %	-1 %	21 %	22 %	-1 %
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	50,2	44,6	13 %	55 %	58 %	-3 %	11 %	10 %	1 %
Enseignants et enseignantes	197,8	192,4	3 %	58 %	57 %	1 %	45 %	44 %	1 %
Formateurs et formatrices en établissement	17,6	20,4	-14 %	55 %	47 %	8 %	4 %	5 %	-1 %
Assistants et assistantes	24,9	29,7	-16 %	68 %	69 %	-1 %	6 %	7 %	-1 %
Total	441,0	434,4	2 %	58 %	57 %	1 %	100 %	100 %	0 %

Jours de référence : 31 décembre 2016, 31 décembre 2015

3.3 Coûts des filières d'études

Le tableau ci-dessous présente les coûts de formation par équivalent plein temps (étudiant-e-s à plein temps) des différentes filières d'études pour l'exercice 2015.

Coûts moyens pour la PHBern (Institut des degrés préscolaire et primaire NMS inclus)	CHF 25 461
Moyenne suisse	CHF 28 868

Spécification des données :

- Les données proviennent de la statistique des coûts 2015 de l'Office fédéral de la statistique (publiée le 31 août 2016).
- Elles se fondent sur le rapport entre les coûts d'exploitation et les équivalents plein temps des étudiants et étudiantes.
- Les équivalents plein temps des étudiants et étudiantes correspondent au nombre d'étudiants et d'étudiantes à plein temps (un plein temps équivaut à 30 crédits ECTS par semestre d'études). Ils sont déterminés sur la base des crédits ECTS inscrits.

3.4 Organes

Conseil de l'école

Martin Fischer (président)	Directeur du Campus Muristalden
Dr. med. Eliane Siegenthaler (vice-présidente)	Médecin-chef de la polyclinique en psychiatrie infantile et juvénile et de l'hôpital de jour des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne
Leonhard Cadetg	Recteur du Seeland Gymnasium Biel
Elisabeth Schenk Jenzer	Rectrice du département Lettres et sciences humaines, Gymna- sium Kirchenfeld (à partir du 1 ^{er} août 2016)
Therese Hilfiker	Directrice du personnel et de la communication, CSL Behring Schweiz
Christine Hostettler	Enseignante, école Morillon
Prof. Thomas Längin	Enseignant à la Haute école spécialisée bernoise
Prof. Martin Schäfer	Recteur de la PHBern
Dr. Ursula Fiechter	Enseignante à l'Institut des degrés préscolaire et primaire, repré- sentante du corps enseignant de la PHBern
Deborah Kähr	Etudiante à l'Institut du degré secondaire I, représentante des étu- diants et étudiantes de la PHBern
Simone Knödler-Gilgen (voix consultative)	Cheffe de la Section des hautes écoles pédagogiques, représen- tante de la Direction de l'instruction publique
A démissionné du conseil de l'école :	
Prof. Achim Conzelmann	Directeur de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Berne (à partir du 31 mars 2016)

Direction de l'école

Prof. Martin Schäfer (président)	Recteur
Jean-Paul Klauser	Services centraux (à partir du 1 ^{er} janvier 2016)
Prof. Daniel Steiner	Institut des degrés préscolaire et primaire
Prof. Andrea Schweizer	Institut du degré secondaire I
Prof. Marc Eyer	Institut du degré secondaire II
Prof. Michael Eckhart	Institut de pédagogie curative
Prof. Gottfried Hodel	Institut de formation continue et de formation aux médias
Prof. Doris Edelmann	Institut de recherche, développement et évaluation (à partir du 1 ^{er} août 2016)
Prof. Martin Stadelmann	Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS

Ont démissionné de la direction de l'école :

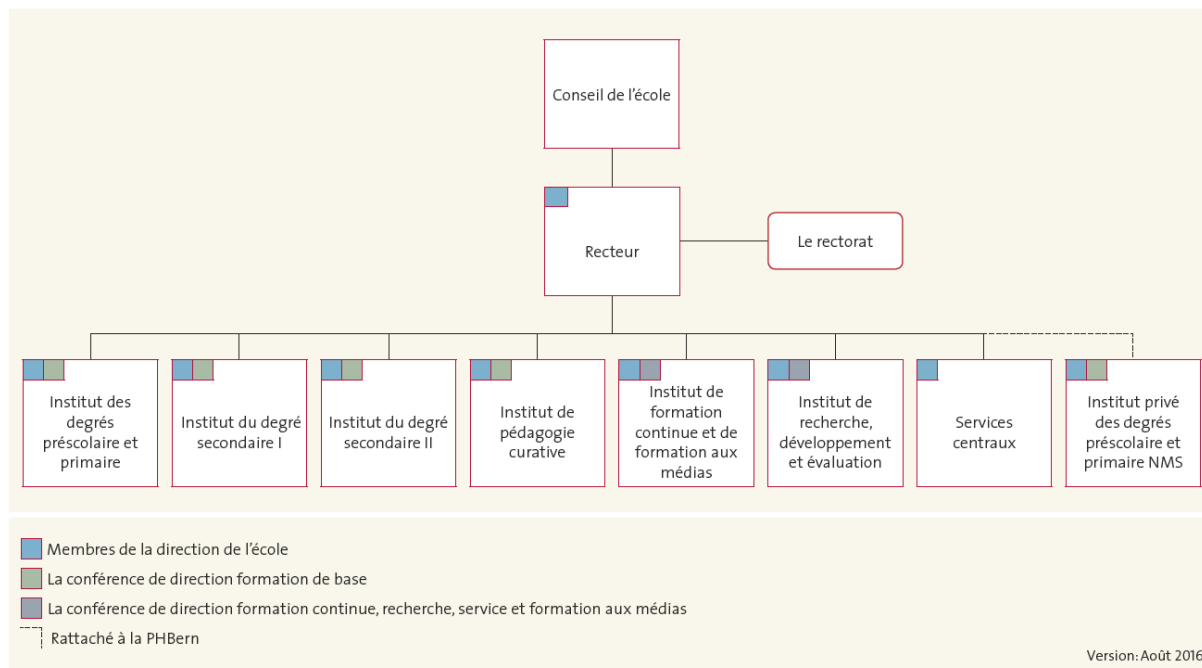
Erich Schmid

Services centraux (au 31 décembre 2015)

Prof. Heinz Rhyn

Institut de recherche, développement et évaluation (au 31 décembre 2015)

Organigramme



4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Résultats

Les comptes annuels 2016 de la PHBern reflètent une année dynamique et se soldent par une perte de KCHF 1153. Tout comme pour l'exercice précédent, dont le solde négatif se montait à KCHF 1464, les comptes de l'année 2016 ont été marqués par des facteurs particuliers. Avant la nouvelle estimation des projets de recherche et sans les opérations commerciales qui ne s'inscrivent pas dans le contexte de l'exploitation opérationnelle (constitution de provisions dans le domaine des engagements en matière de prévoyance et du financement des rentes), les comptes se soldaient par un résultat d'exploitation positif de KCHF 260 (KCHF 3194 en 2015).

L'objectif de la PHBern est de présenter des comptes équilibrés. La gestion efficace des coûts mise en place ainsi que la planification financière établie sur le long terme contribuent dans une large mesure à l'atteinte de cet objectif.

Contributions cantonales et recettes

En 2016, la contribution cantonale se chiffre à KCHF 59 415 selon l'ACE 1546/2015 du 16 décembre 2015. La contribution du canton se montait à KCHF 57 550 en 2015. Pour 2017, elle est budgétisée à KCHF 58 955. À partir de 2016, la contribution d'exploitation versée par la PHBern à la bibliothèque vonRoll (KCHF 1590) est à nouveau contenue dans le compte de résultat de la PHBern alors qu'en 2014 et 2015 elle figurait dans les comptes de l'Université de Berne. Cette nouveauté a donné lieu à une augmentation de la contribution cantonale en 2016. En outre, à partir de 2016, un montant de KCHF 400 a été intégré dans la contribution pour le Case Management.

Les contributions liées à l'AHES ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de KCHF 1243 à KCHF 13 545. Le nombre d'étudiants et d'étudiantes externes au canton et les crédits ECTS effectivement pris en compte ont en effet connu une hausse de 10 % environ.

Les taxes d'études ont également augmenté de KCHF 132 comparativement à 2015.

En ce qui concerne les autres recettes (formation continue, services), le produit escompté pour le projet Soutien à la formation professionnelle de personnes atteintes de troubles du spectre autistique (SUB), lequel a été évalué à environ KCHF 1400, n'a pas pu être pris en compte, les chiffres étant sans effet sur le résultat (voir à ce sujet la rubrique Charges de personnel).

Provisions pour les engagements en matière de prévoyance

Les caisses de pension font état d'une lacune de financement qui doit être comblée au cours des 18 prochaines années. La PHBern a, à cet effet, constitué une provision qui permet, pour les 18 prochaines années, de porter au passif les contributions de financement calculées sur la base du salaire assuré de chaque collaborateur et collaboratrice. Une augmentation du montant des charges est théoriquement envisageable en cas d'augmentation de l'effectif en personnel de la PHBern ou de modification du taux de financement. Si de tels changements n'interviennent pas, il faut s'attendre à une dissolution de la provision à hauteur de KCHF 800 par an. Ce mode de calcul a été défini en 2015 par la PHBern en accord avec l'Office de l'enseignement supérieur, l'Université de Berne, la BFH, les caisses de pension et le Contrôle des finances du canton de Berne.

Les calculs pour les engagements en matière de prévoyance sont effectués selon les directives appliquées également par le canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de tous les collaborateurs et collaboratrices à partir de l'âge de 25 ans (jour de référence : 31 décembre) ;

- participation financière de l'employeur (CPB 1,35 %, CACEB 2,55 %) ;
- paramètre de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures individuelles de rétribution 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- nombre restant d'années selon le plan de financement (2016 = 18 années).

En 2016, la provision n'a évolué que de KCHF 10. Suite à l'augmentation de la masse salariale et, par tant, de la contribution financière au cours des 18 prochaines années, la dissolution annuelle de la provision est neutre.

Si les conditions restent inchangées, les charges de personnel, augmentées des contributions financières annuelles, seront compensées par la dissolution annuelle de la provision. Les effets sur le résultat seront dans ce cas neutres.

Charges de personnel

Suite à la création de nouveaux postes dans les domaines de l'administration et de la recherche et de plusieurs remplacements pour congé (congés maladie ainsi que congés accordés dans le cadre de la recherche et de la formation), le taux d'occupation à la PHBern a augmenté de 1894 points de pourcentage pour passer à 41 621 % (sans le secteur NMS). Pour cette raison et suite à la hausse individuelle des traitements conformément à la décision du Conseil-exécutif, les traitements et les prestations sociales ont augmenté de KCHF 3268 par rapport à l'année dernière pour atteindre KCHF 70 374.

L'engagement de personnel à titre temporaire pour le projet SUB a eu, en 2015, des effets sur les charges à raison de KCHF 1585. Le nouveau contrat valable à partir du 1^{er} janvier 2016 prévoit la prise en compte des recettes et des charges par le Verein Sozialprojekte et plus par la PHBern.

Charges pour biens et services

Comparativement à l'année dernière, des coûts supplémentaires de KCHF 352 ont été inscrits en 2016 sous cette rubrique suite à la création du centre des sports et des sciences sportives. La nouvelle manière de délimiter les projets de recherche influence par ailleurs les résultats de cette rubrique, qui affiche, à titre unique dans la comptabilité 2016, des charges supplémentaires pour un montant net de KCHF 1291.

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2016	31.12.2015
Liquidités	1	7061	6278
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	9775	9512
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	7	7
Actifs de régularisation	5	409	2092
Actif circulant		17 253	17 891
Immobilisations corporelles	6	106	95
Immobilisations incorporelles	7	83	110
Actif immobilisé		189	205
ACTIF		17 442	18 096
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	-718	-1040
Autres dettes à court terme	9	-4	-4
Passifs de régularisation	10	-5180	-3878
Provisions	13	-848	-972
Fonds étrangers à court terme		-6751	-5894
Autres dettes à long terme	11	-662	-607
Engagements de prévoyance	12	-15 085	-15 074
Provisions	13	-1498	-1921
Fonds étrangers à long terme		-17 244	-17 602
Fonds propres		6553	5400
PASSIF		-17 442	-18 096

Remarques : les rubriques du bilan sont présentées conformément aux normes SAP.
Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2016	31.12.2015
Financement de base	14	-76 061	-73 045
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	-617	-647
Taxes d'études	16	-4036	-3904
Produits divers	16	-2478	-4811
Diminution de produits	16	0	0
Produit		-83 192	-82 407
Autres contributions à des tiers	17	2995	1296
Charges de personnel	18	71 679	73 981
Autres charges d'exploitation	19	9484	8125
Amortissements	6, 7, 20	128	393
Charge		84 286	83 794
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1094	1388
Charges financières	21	5	16
Produits financiers	21	-1	-13
Compte des investissements	21	0	0
Résultat financier		4	3
RÉSULTAT ORDINAIRE		1098	1390
Modification des fonds affectés	11	55	73
RÉSULTAT FONDS		55	73
RÉSULTAT ANNUEL bénéfice (-) / perte (+)		1153	1464

Remarques : les rubriques du compte de résultat sont présentées conformément aux normes SAP.
Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (–)	–1153	–1464
+/- Amortissements / réévaluations avec incidence sur le résultat	128	393
+/- Perte/bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés	0	25
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	–263	1204
+/- Diminution/augmentation d'autres créances à court terme	0	43
+/- Diminution/augmentation des stocks	0	0
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	1683	–228
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	–322	–681
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	0	–6
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	1302	–397
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à long terme	55	73
+/- Diminution/augmentation des dettes à long terme vis-à-vis des institutions de prévoyance	10	4156
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	–124	–176
+/- Diminution/augmentation des provisions à long terme	–423	6
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	894	2949
– Investissements (achat) d'immobilisations financières	0	0
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations financières	0	0
– Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	–112	–31
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles	0	0
– Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	0	0
+ Désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles	0	0
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	–112	–31
+/- Augmentation/diminution d'autres dettes à long terme	0	0
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité de financement	0	0
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers	782	2918
Existant initial disponibilités	6278	3360
Existant final disponibilités	7061	6278
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (–)	782	2918

Les avoirs en compte courant relatifs à la gestion des finances font partie du fonds de liquidités car ils ont valeur de transaction bancaire pour la PHBern. Voir également l'annexe (chapitre 4.6), paragraphe Liquidités.

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2016

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves d'évaluation Fonds de tiers	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Total
Fonds propres au 01.01.2016	25 540	0	-19 958	-182	5400
Bénéfice / perte sur l'année	0	0	1153	0	1153
Fonds propres au 31.12.2016	25 540	0	-18 805	-182	6553

Bénéfice/perte sur l'année

La PHBern enregistre une perte de KCHF 1153, légèrement inférieure à l'année dernière (KCHF 1464 en 2015). Avant la comptabilisation de la nouvelle évaluation des projets de recherche ainsi que des opérations commerciales qui ne relèvent pas de l'exploitation opérationnelle (constitution de provisions dans le domaine des engagements en matière de prévoyance et du financement des rentes), les comptes se soldaient par un résultat d'exploitation positif de KCHF 260 (KCHF 3194 en 2015).

L'évaluation des projets à long terme donnant lieu à la perception de fonds de tiers est effectuée selon la recommandation Swiss GAAP RPC n° 22. Un nouveau mode d'évaluation a été introduit dans le cadre de la comptabilité 2016, lequel a engendré des dépenses supplémentaires uniques de KCHF 1291.

Le montant de la provision dans le domaine des engagements en matière de prévoyance varie seulement de KCHF 10, étant donné que, suite à l'augmentation de la masse salariale et, partant, de la contribution financière au cours des 18 prochaines années, la dissolution annuelle de la provision est neutre. La provision pour le financement des rentes n'évolue par ailleurs que de KCHF 6.

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2016 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2016, en raison du déficit annuel, les réserves issues du bénéfice diminuent de KCHF 1153, s'établissant ainsi à KCHF 18 805.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 18 avril 2017. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2017.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de revient et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration financière. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrage dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à la PHBern en cours de développement par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations supplémentaires d'actifs à la charge du résultat de la période.

Dettes liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive.

Les engagements résultant de fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan.

Les soldes créditeurs sur le compte courant Administration financière sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de rattachement, sont considérés comme des provisions.

La provision est constituée par le biais des diminutions de charges correspondantes. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant affectée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers. Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles entre des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux financiers

Les fonds « Liquidités nettes » se composent comme suit :

caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration financière, compte transfert de fonds.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	16	10
Poste	5607	2247
Banque	968	88
Compte courant Administration financière	470	3933
Total Liquidités	7061	6278

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Les salaires mensuels sont payés par le biais du compte courant Administration financière et les opérations financières importantes entre les trois hautes écoles bernoises transitent également par ce compte. La contribution mensuelle du canton de Berne est elle aussi versée sur ce compte. En accord avec les autorités cantonales et en raison des taux d'intérêt négatifs pour le canton de Berne, la PHBern renonce momentanément à transférer régulièrement les soldes importants du compte postal et du compte bancaire sur le compte courant Administration financière. Le compte courant ne rapporte aucun intérêt.

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Créances résultant de livraisons et de prestations	9775	9511
Créances envers des parties liées	0	1
Total Créances résultant de livraisons et de prestations	9775	9512

Le montant élevé des créances est notamment lié à la facture d'un montant de KCHF 8300 relative à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) du semestre d'automne 2016 présentée en fin d'année avec un délai de paiement de 60 jours.

Cette facture est plus élevée de KCHF 400 que l'année dernière. Des taxes d'études avec un délai de paiement fixé en 2017 ont par ailleurs été facturées pour le semestre de printemps 2017. Ces créances sont compensées dans les passifs de régularisation.

Sur la base des valeurs empiriques, le ducroire n'a pas été modifié (KCHF 3).

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Autres créances à court terme	1	1
Total Autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèce sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Stocks de fourniture et de matériel d'exploitation	7	7
Total Stocks	7	7

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois pour le chauffage à la Weltstrasse 40, stocks inchangés par rapport à l'année précédente.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Dépenses payées à l'avance	170	1323
Produits non encaissés	239	769
Total Actifs de régularisation	409	2092

L'évaluation des projets à long terme donnant lieu à la perception de fonds de tiers est effectuée selon la recommandation Swiss GAAP RPC n° 22. Le mode d'évaluation a été modifié dans le cadre de la comptabilité 2016. Il en résulte des dépenses supplémentaires nettes uniques d'un montant de KCHF 1291 pour l'exercice 2016. Une contribution de membre payée à l'avance, d'un montant de KCHF 46, a été régularisée à fin 2016. A partir de 2016, les soldes horaires négatifs des collaborateurs et collaboratrices sont en outre transférés des provisions à court terme dans les passifs vers les actifs de régularisation (KCHF 124).

Dans la rubrique Produits non encaissés, des recettes provenant de projets d'un montant de KCHF 72 n'ont pas encore été perçues. Cette rubrique contient en outre les produits des services de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS qui n'ont pas encore été facturés (facturation par année d'études), d'un montant de KCHF 167. L'année dernière, le montant de la régularisation était plus élevé pour ce qui est de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS. Les factures non établies concernaient en effet une année d'études supplémentaire et, pour ce qui est des recettes provenant de projets, la régularisation avait été compensée dans le cadre des charges de projets non achevés.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Ma- chines et appareils	Mobilier et équi- pement	Autres immobili- sations corpo- relles	Immobili- sations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2015	115	55	1047	8	1225
Entrées	0	0	0	31	31
Sorties	-8	0	-504	0	-512
Reclassifications	22	0	8	-30	0
Valeur comptable brute au 31.12.2015	128	55	552	10	745
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2015	-110	-30	-927	0	-1067
Amortissements planifiés	-6	-4	-60	0	-70
Sorties	8	0	478	0	487
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2015	-108	-34	-508	0	-650
Valeur comptable nette au 01.01.2015	5	25	120	8	158
Valeur comptable nette au 31.12.2015	21	21	44	10	95
Valeur comptable brute au 01.01.2016	128	55	552	10	745
Entrées	0	0	0	60	60
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassifications	10	0	60	-70	0
Valeur comptable brute au 31.12.2016	138	55	612	0	805
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2016	-108	-34	-508	0	-650
Amortissements planifiés	-8	-4	-37	0	-49
Sorties	0	0	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2016	-115	-38	-545	0	-699
Valeur comptable nette au 01.01.2016	21	21	44	10	95
Valeur comptable nette au 31.12.2016	23	17	67	0	106

Les acquisitions dont le montant dépasse 5000 francs sont portées à l'actif. En 2016, deux serveurs, un scanner pour livres et un switch médias ont été portés à l'actif pour un montant total de KCHF 60. Ces acquisitions sont numériquement plus élevées que les amortissements planifiés, la valeur comptable nette augmentant légèrement de KCHF 11. Aucune immobilisation en cours de construction n'est relevée à fin 2016.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations en cours de construction / incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2015	1621	46	1667
Entrées	0	0	0
Sorties	0	0	0
Reclassifications	46	-46	0
Valeur comptable brute au 31.12.2015	1667	0	1667
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2015	-1233	0	-1233
Amortissements planifiés	-324	0	-324
Sorties	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2015	-1556	0	-1556
Valeur comptable nette au 01.01.2015	388	46	434
Valeur comptable nette au 31.12.2015	110	0	110
Valeur comptable brute au 01.01.2016	1667	0	1667
Entrées	0	52	52
Sorties	0	0	0
Reclassifications	0	0	0
Valeur comptable brute au 31.12.2016	1667	52	1719
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2016	-1556	0	-1556
Amortissements planifiés	-80	0	-80
Sorties	0	0	0
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2016	-1636	0	-1636
Valeur comptable nette au 01.01.2016	110	0	110
Valeur comptable nette au 31.12.2016	31	52	83

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a diminué de KCHF 27, pour atteindre KCHF 83. En ce qui concerne les immobilisations en cours de construction, un projet d'infrastructure dans le domaine des TIC, d'un montant de KCHF 52, est à relever à la fin de l'année.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	-718	-1039
Dettes envers des parties liées résultant de livraisons et de prestations	0	-1
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-718	-1040

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arri-vent pas encore à échéance et seront payées aux créanciers dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Créditeurs TVA, impôts à la source, LAA	-3	-2
Dettes à court terme	-2	-2
Total Autres dettes à court terme	-4	-4

Les dettes à court terme comprennent les impôts à la source du 4^e trimestre 2016 qui n'ont pas encore été décomptés par le canton de Berne (TCHF 3) ainsi que des dépôts qui ont été versés dans le cadre de l'atelier médias (KCHF 2).

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
PT dépenses impayées	-307	-334
PT recettes déjà encaissées	-4873	-3544
Total Passifs de régularisation	-5180	-3878

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées », des honoraires impayés en faveur des enseignants et des enseignantes ont notamment été régularisés dans un même cadre que l'année dernière (KCHF 156). En ce qui concerne les dépenses pour projets, des factures impayées d'un montant de KCHF 107 ont été régularisées. Des factures liées à l'exploitation, d'un montant de KCHF 40, et d'autres petites factures ont été prises en compte dans ce cadre. Comparativement à l'année précédente, aucune régularisation n'a dû être comptabilisée dans le domaine des frais auxiliaires (KCHF 110).

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les opérations suivantes ont été comptabilisées :

Les contributions AHES du semestre d'automne (part 2017 et part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) ont été régularisés avec un montant de KCHF 1856. Par rapport à l'année dernière, le montant de la délimitation ne comportait pas la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, cette part ayant déjà été versée à l'institut. Les taxes d'études pour le semestre d'automne (part 2017) et pour le semestre de printemps 2017 ont été régularisées avec un montant de KCHF 2201 (KCHF 1961 l'année passée). Les recettes déjà encaissées pour l'Institut de formation continue et de formation aux médias ont été régularisées avec un montant de KCHF 439 (KCHF 260 en 2015). Les recettes provenant de projets ont diminué de KCHF 348, le mode d'évaluation ayant été modifié par rapport à l'année précédente.

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Affectation	Utilisation externe	Existant final
Kulturpromille	-607	-164	-0	109	-662
Total Autres dettes à long terme (fonds)	-607	-164	-0	109	-662

Sous « Kulturpromille » dans la rubrique « Autres dettes à long terme », des recettes non utilisées de KCHF 55 ont été comptabilisées au terme de l'année étant donné que du montant total des recettes

(KCHF 164) seuls KCHF 109 ont été utilisés. En 2016, l'argent a notamment été employé pour verser des contributions à Unisport, pour soutenir des étudiants et étudiantes ainsi que pour financer divers projets culturels.

12. Engagements de prévoyance

Plus-value économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de cou- verture / décou- vert	Part économique (avantage/engage- ment)		Variations avec inci- dence sur le résultat p/r année préc.	Contribu- tions régula- risées pour la période	Charges de pré- voyance dans charges du person- nel	
	31.12.16	31.12.16	31.12.15			31.12.16	31.12.15
Institution de prévoyance CPB	-7293	-9250	-9349	-99	7077	7088	10 825
Institution de prévoyance CACEB	-3000	-5835	-5725	110			
Total Engagements de prévoyance	-10 293	-15 085	-15 074	10	7077	7088	10 825

Fin 2016, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern étaient assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB) (317 EPT / 483 assurés) et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) (97 EPT / 454 assurés).

Au 31 décembre 2016, la CPB présentait un degré de couverture de 93,7 % (contre 93,3 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 7293 (contre KCHF 7410 l'année précédente).

Au 31 décembre 2016, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 92,7 % (contre 91,2 % l'année précédente). A cette même date, la part revenant à la PHBern dans le découvert s'élevait à KCHF 3000 (contre KCHF 3343 l'année précédente). La part totale de découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élevait à KCHF 10 293 au 31 décembre 2016.

L'assainissement et le financement des parts de découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par les contributions financières des assurés actifs et des employeurs. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 18 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux contributions d'assainissement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Le découvert peut fortement varier au cours de l'année, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern. Si les conditions actuelles sont maintenues, il faut s'attendre au cours des prochaines années à une dissolution de la provision à hauteur de KCHF 800 par an en moyenne.

En 2016, le montant de la provision a varié de KCHF 10 seulement. Suite à l'augmentation de la masse salariale et, partant, de la contribution financière au cours des 18 prochaines années, la dissolution annuelle de la provision est neutre.

Si les conditions restent inchangées, les charges de personnel, augmentées des contributions financières annuelles, seront compensées par la dissolution annuelle de la provision.

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplé- mentaires, va- cances, compte épargne-temps	Rentes spéciales	Total
Valeur comptable au 01.01.2015	-2360	-703	-3063
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1212</i>	<i>-703</i>	<i>-1915</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-1148</i>	<i>0</i>	<i>-1148</i>
Formation	-925	-239	-1164
Utilisation	991	300	300
Dissolution	0	43	1034
Valeur comptable au 31.12.2015	-2294	-599	-2893
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1322</i>	<i>-599</i>	<i>-1921</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-972</i>	<i>0</i>	<i>-972</i>
Valeur comptable au 01.01.2016	-2294	-599	-2893
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1322</i>	<i>-599</i>	<i>-1921</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-972</i>	<i>0</i>	<i>-972</i>
Formation	-340	-6	-347
Utilisation	775	242	1017
Variation soldes négatifs activés	-124	0	-124
Valeur comptable au 31.12.2016	-1983	-363	-2346
<i>dont provisions à long terme</i>	<i>-1135</i>	<i>-363</i>	<i>-1498</i>
<i>dont provisions à court terme</i>	<i>-848</i>	<i>0</i>	<i>-848</i>

Le montant de la provision pour *heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps* a passé de KCHF 2294 à KCHF 1983, se réduisant ainsi de KCHF 311. Suite à l'entrée en vigueur de la version révisée de l'ordonnance sur le personnel, de nouvelles prescriptions sont applicables en matière de temps de travail depuis le 1^{er} janvier 2016. Les modifications concernent notamment le compte épargne-temps et l'horaire de travail annualisé, nouveautés qui se reflètent dans la diminution de la provision. À partir de l'année 2016, les soldes de temps négatifs sont comptabilisés dans les actifs (KCHF 124).

Fin 2016, la provision pour rentes spéciales était inférieure de KCHF 236, atteignant KCHF 363.

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Contribution du canton de Berne	-59 415	-57 550
Autres contributions	-3101	-3193
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	-13 545	-12 302
Total Financement de base	-76 061	-73 045

Conformément à la convention de prestations (ACE 1546/2015 du 16 décembre 2015), le canton de Berne a versé en 2016 une contribution de KCHF 59 415 à la PHBern, ce qui correspond à un financement de 71,4 % du produit d'exploitation. La contribution cantonale s'élevait à KCHF 57 550 l'année précédente. A partir de 2016, la contribution à l'exploitation de KCHF 1590 versée par la PHBern à la

bibliothèque vonRoll figure à nouveau dans le compte de résultat de la PHBern, alors qu'en 2014 et 2015 ce montant était inclus dans le compte de résultat de l'Université de Berne. Cette nouveauté a donné lieu à une augmentation de la contribution cantonale en 2016 (changement sans incidence sur le résultat). La sous-rubrique *Autres contributions* se monte à KCHF 3101, soit à 3,7% du produit d'exploitation. La somme de KCHF 2909 est générée par des recettes réalisées dans le domaine de la formation continue (notamment projet Passepartout avec KCHF 900, offres SAP avec KCHF 750, *Lehrplan 21* avec KCHF 500). Comparativement à l'année dernière, la contribution concernant le projet Passepartout a été réduite de 500 KCHF au profit du *Lehrplan 21*.

La part fondée sur l'AHES pour le financement des étudiants et étudiantes externes au canton se monte à KCHF 13 545 (16,3 %). Ce montant a augmenté de KCHF 1243 par rapport à l'année précédente, le nombre d'étudiants et d'étudiantes extracantonaux et les crédits ECTS effectivement pris en compte ayant augmenté de 10 %.

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	-152	-355
Produits UE et autres programmes de recherche internationaux	-64	-68
Autres produits de la recherche	-401	-223
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	-617	-647

La part des subventions de projets provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation se monte à KCHF 617 (0,7 %). Le Fonds national suisse (FNS) a versé des contributions correspondant à KCHF 1525, notamment pour les projets « Berufsbiographien Lehrpersonen » et « Transnational Biographies of Education ». En ce qui concerne les produits de l'UE et les autres programmes de recherche internationaux, des contributions sont versées pour l'International Office (mobilité des étudiants et étudiantes et du corps enseignant). Les autres produits issus de projets provenant de la Confédération, du canton ou de tiers se montent à KCHF 401.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Taxes d'études	-4036	-3904
Produits issus de la formation continue	-789	-704
Produits provenant de la fourniture de services	-1357	-3789
Produits divers	-332	-319
Diminution de produits	0	0
Total Produits divers / diminution de produit	-6514	-8715

Les produits divers représentent 7,8 % (KCHF 6514) du produit d'exploitation de la PHBern. La part des taxes d'études dans le produit d'exploitation s'élève à KCHF 4036 (4,9 %) ; ce pourcentage a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. La formation continue a généré des produits pour un montant de KCHF 789 (1,0 % du produit d'exploitation), part légèrement plus élevée que l'année dernière. La mise en œuvre du *Lehrplan 21* a notamment généré une évolution positive des recettes. Différentes unités organisationnelles de la PHBern ont fourni des services pour un montant de KCHF 1357, soit 1,6 % du produit d'exploitation. Le produit du projet SUB inscrit au budget pour un montant de 1400 KCHF (1851 KCHF l'année dernière) ne peut pas être pris en compte en 2016 (voir les charges de personnel, qui sont inférieures dans une même mesure). En ce qui concerne les services

centraux, les recettes provenant de la direction du projet EKOH ont diminué (KCHF 100). Dans le domaine de la formation continue, les recettes issues de services ont diminué (cf. Taxes d'études). Sous la sous-rubrique *Diminution de produits*, la PHBern n'a pas enregistré de pertes sur débiteurs en 2016.

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Bourses	92	93
Contributions versées aux propres établissements	2903	1202
Total Autres contributions à des tiers	2995	1296

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 92). Les contributions versées aux propres établissements (KCHF 2903) correspondent aux dépenses engendrées par l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne, de la Haute école des arts de Berne et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). Le montant comptabilisé sous cette rubrique contient également d'autres contributions telles que les coûts des médias ainsi que la contribution à l'exploitation de la bibliothèque vonRoll et les dépenses pour le certificat en pédagogie professionnelle. Comparativement à l'année dernière, la contribution à l'exploitation de la bibliothèque universitaire est versée par la PHBern (cf. Financement de base). 165 KCHF ont par ailleurs été octroyés à l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS dans le cadre d'une demande de projet.

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Traitements	58 310	55 735
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	4987	4703
Institutions de prévoyance	7088	10 825
Autres charges de personnel	1294	2718
Total Charges de personnel	71 679	73 981

Les charges de personnel représentent 85,1 % (KCHF 71 614) du produit d'exploitation et constituent de ce fait le poste de charges le plus important. KCHF 58 310 sont consacrés aux traitements du corps enseignant et du personnel scientifique, technique et administratif. La progression individuelle des traitements augmente la masse salariale de KCHF 700 à KCHF 900 par an. Les charges liées aux cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales, sans les institutions de prévoyance, s'élèvent à KCHF 4987. Les KCHF 7088 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7077 payés sous la forme de cotisations et de KCHF 10 pour l'adaptation de la provision.

Les taux d'occupation se montent en moyenne à 41 621 % en 2016 pour l'ensemble de la PHBern (sans le domaine NMS) et sont donc plus élevés de 1894 points de pourcentage par rapport à l'année 2015. Cette croissance va de pair avec l'augmentation des traitements et des prestations sociales.

En 2015, le calcul de la provision des engagements de prévoyance a été modifié, adaptation qui a produit un effet unique sur les comptes (cf. point 12 Engagements de prévoyance).

Sous la sous-rubrique « Autres charges de personnel » (KCHF 1294) sont notamment comptabilisées les charges pour les objets suivants: frais de formation initiale et continue (KCHF 515), prestations fournies par des tiers (KCHF 288), crèche (KCHF 200), recrutement du personnel (KCHF 127).

En 2015, le projet SUB, qui a pour objectif de favoriser l'entrée dans la vie active de personnes présentant un trouble du spectre autistique, avait influencé les coûts liés au personnel temporaire à hauteur de

TCHF 1585. Le nouveau contrat valable à partir du 1^{er} janvier 2016 prévoit la prise en compte des recettes et des charges par le Verein Sozialprojekte et plus par la PHBern.

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Charges liées aux bâtiments	2192	2065
Entretien, réparation, remplacement et leasing	687	270
Charges administratives	1334	1010
Charges informatiques	2281	2743
Autres charges	2990	2036
Total Autres charges d'exploitation	9484	8125

Sous la rubrique « Autres charges d'exploitation », les charges liées aux bâtiments s'élèvent à KCHF 2192. Elles couvrent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. L'augmentation des coûts à hauteur de KCHF 352 dans cette rubrique est notamment liée à l'ouverture du nouveau centre des sports et des sciences sportives.

La sous-rubrique « Entretien, réparation, remplacement et leasing » contient des coûts pour des immobilisations corporelles (KCHF 687). En 2016, les salles de conférence et de séminaire ont été équipées d'interfaces numériques et plus de 250 postes de travail ont été dotés de tables réglables en hauteur. Les charges administratives se montent à KCHF 1334 (matériel de bureau et frais pour photocopies : KCHF 553, frais de téléphonie : KCHF 166, frais de conseil : KCHF 376). Cette sous-rubrique comporte des coûts plus élevés que l'année dernière notamment en raison des charges de conseil dans le cadre du projet InSel (prestations de service internes). Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2281 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique (leasing, licences, matériel, logiciels, conseil, développement, etc.). Par manque de ressources en personnel et en raison de la définition de nouvelles priorités au cours de l'année 2016, divers projets n'ont pas encore démarré dans ce domaine. Sous « Autres charges » figurent notamment les charges suivantes : coûts d'enseignement (KCHF 493), coûts publicitaires (KCHF 463), frais de voyage et de représentation (KCHF 364), frais d'énergie (KCHF 131) ainsi que nouvelle estimation du mode de régulation des coûts de projets (KCHF 1291).

L'augmentation de KCHF 1024 que connaît cette sous-rubrique par rapport à l'année dernière est justement liée à cette nouvelle estimation (cf. également Actifs de régularisation).

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Amortissements	128	393
Total Amortissements	128	393

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 128. Leur montant est inférieur à celui de l'année dernière dans le domaine des licences pour des immobilisations incorporelles. Aucun amortissement non planifié n'est à relever.

21. Résultats financier

Montants en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Charges financières	5	16
Produits financiers	-1	-13
Compte des investissements	0	0
Total Résultats financiers	4	3

La rubrique « Produits financiers » prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'es-comptes de règlement. L'année dernière, les variations entre les gains et les pertes de change sur devises étrangères étaient plus importantes alors que les montants étaient pratiquement identiques qu'en 2016. Les frais bancaires se montent à KCHF 4, comme l'année dernière.

Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (engagements conditionnels)

Au 1^{er} janvier 2017 et au 31 décembre 2016, il n'existait pas de cautionnements, de garanties ou de constitutions de gages en faveur de tiers.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce sur la PHBern au travers de la convention de prestations conclue, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit de

- la convention de prestations et de
- la mise à disposition gratuite des locaux.

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Convention de prestations d'une durée de 4 ans conclue entre le Conseil-exécutif et la PHBern. Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à la PHBern.	KCHF 59 415 pour l'année 2016	Convention de prestations limitée à une durée de 4 ans. Approbation de la tranche annuelle une fois par an par le Conseil-exécutif.
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	29 318 m ²	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne, telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services, ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

Le conseil et la direction de l'école examinent régulièrement les risques pouvant avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et engagent au besoin les mesures requises pour

réduire ces risques. En 2017, un système de gestion des risques est par ailleurs mis en place à la PHBern.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 18 avril 2017 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2016.

Berne, le 18 avril 2017

Martin Fischer
Président du conseil de l'école

Prof. Dr. Martin Schäfer
Recteur de la PHBern

Roland Gschwind
Chef Finances

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2016

Au Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 20 à 37) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 18 avril 2017

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
expert réviseur agréé
réviseur responsable



A. Wäcken
expert réviseur agréée